Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 24-janv.-2022 **Date de révision : 24-janv.-2022** **Version 1**

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Soraduo A**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-Soraduo A-012422F

Numéro(s) d'enregistrement 34367 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Fongicide

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologué par la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour plus de renseignements. Ce produit a été classé selon le *Règlement sur les produits dangereux* du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect Liquide jaune **État physique** Liquide **Odeur** n/a

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1B

Pictogramme(s) de danger

Mot(s) indicateur(s) **AVERTISSEMENT**

Mention(s) de danger

Nocif en cas d'ingestion
Provoque une légère irritation cutanée
Peut-être nocif au contact de la peau

Provoque une sévère irritation des yeux
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - Prévention
Tenir hors de portée des enfants
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Réponse
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
Rincer la bouche
NE PAS faire vomir
EN CAS D'INCENDIE: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre chimique sèche, CO2, ou mousse antialcool

Conseils de prudence - Entreposage
Garder sous clef.
Garder les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement et à l'abri de la lumière directe du soleil
Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et d'autres sources d'ignition

Conseils de prudence - Élimination
Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers
Pas d'information disponible

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Prothioconazole	178928-70-6	20 - 26%
Acétophénone	98-86-2	>1%

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

Les ingrédients non identifiés avec précision sont exclusifs ou non dangereux. Les valeurs ne sont pas des spécifications du produit.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Secouriste : Prêter attention à l'autoprotection.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Inhalation Si les symptômes apparaissent, retirer la source de contamination ou déplacer la victime à l'air frais.

Ingestion EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Protection individuelle pour le secouriste Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés
Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Poudre chimique sèche, CO_2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés non déterminé

Dangers spécifiques du produit
Matière combustible.

Produits de combustion dangereux Fumée, des fumées ou des vapeurs et des oxydes de carbone.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers
Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isolez la zone dangereuse. Empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Consulter la section 12, DONNÉES ÉCOLOGIQUES. Consulter la section 13, CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer loin avant le déversement; utilisez du sable sec pour contenir le flux de matière.

Méthodes de nettoyage Imprégnez-vous d'un matériau absorbant inerte (par ex. Sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Transférer l'absorbant, la terre et les autres matériaux contaminés dans des conteneurs pour élimination. Pour l'élimination des déchets, voir section 13 de la FDS.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ouvrez et manipulez le récipient avec soin.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Protection contre le gel est recommandé. Garder les contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement et à l'abri de la lumière directe du soleil. N'utilisez pas de contenants d'aliments ou de boissons pour le mélange ou l'entreposage. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Tenir à l'écart de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Acétophénone	TWA: 10 ppm	Non-établi	Non-établi

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Veuillez-vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.

Protection de la peau et du corps Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection adaptés au risque d'exposition. Viton ou d'autres gants imperméables sont nécessaires.
Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures sont suggérés comme exigence minimale en matière de vêtements de travail.

Protection respiratoire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Retirez rapidement tous les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. Laver ou jeter les vêtements contaminés. Jeter les articles en cuir contaminés. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. S'il n'y a pas de telles instructions pour les produits lavables, utilisez un détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez l'EPI séparément des autres vêtements.

Contrôles de l'exposition environnementale Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent être contenus. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, sur le sol ou dans aucun plan d'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	**Odeur**	Pas d'information disponible
Aspect	Liquide clair et ambré	**Seuil de perception de l'odeur**	Non déterminé

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
pH	6,5 – 7,5 (1% solution)	
Point de fusion / point de congélation	N'est pas applicable	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	94,4°C	Coupe fermée Pensky-Martens
Taux d'évaporation	N'est pas applicable	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - N'est pas applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air	Pas d'information disponible	
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible	
Densité de vapeur	Pas d'information disponible	
Densité relative	1,03 – 1,13 g/mL	(eau = 1)
Solubilité dans l'eau	Le produit est émulsionnable dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'information disponible	
Coefficient de répartition	Voir section 12 pour plus d'informations	
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible	
Température de décomposition	Pas d'information disponible	
Viscosité cinématique	26 mm^2/s 40°C	
Viscosité dynamique	Pas d'information disponible	
Propriétés explosives	Pas un explosif	
Propriétés comburantes	Non oxydant	

Autres renseignements

NA NA

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Exposition à l'air ou à l'humidité pendant des périodes prolongées. Consulter Section 7

Matières incompatibles

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux Éviter le contact avec les yeux.

Contact avec la peau Éviter le contact avec la peau.

Inhalation Évitez de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Ingestion Ne pas ingérer.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL_{50} par voie orale	DL_{50} par voie cutanée	CL_{50} par inhalation
Prothioconazole	1030 mg/Kg (Rat)	>2000 mg/Kg (Rat)	5.02 mg/L 4h (Rat)
Acétophénone	2081 mg/Kg (Rat)	3300 mg/Kg (Rat)	1200 mg/L 4h (Souris)

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Sur la base des informations fournies, ce produit ne contient aucun carcinogène ou cancérogène potentiel tel que répertorié par OSHA, IARC ou NTP.

Toxicité pour la reproduction Non classifié.

Mesures numériques de la toxicité

CL_{50} d'inhalation aiguë (Rat) : 5.02 mg/L (4-hr)
DL_{50} orale aiguë (Rat) : 1030 mg/Kg
DL_{50} cutanée aiguë (Lapin) : >2,000 mg/kg
Irritation de l'œil : Irritant pour les yeux
Irritation cutanée : Légèrement irritant pour la peau
Sensibilisation cutanée : Sensibilisant cutané

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Ce pesticide est toxique pour les invertébrés estuariens et marins. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni dans les zones où l'eau de surface est présente, ni dans les zones intertidales en dessous de la ligne moyenne des hautes eaux. Le ruissellement peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Aviaire	Poissons	Crustacés
Prothioconazole	72 h CE_{50}: *Skeletonema costatum* (phytoplancton) 2,18 mg/L	Orale DL_{50}: *Colinus virginianus* (colin de virginie) >2000 mg/Kg	96 h CL_{50}: *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) 1,83 mg/L	48 h CE_{50}: *Daphnia magna* (puce d'eau) 1,3 mg/L
Acétophénone	NA	NA	96 h CL_{50}: *Brachydanio rerio:* (Poisson-zèbre) 155 mg/L	48 h CL_{50}: *Daphnia magna* 162 mg/L

Persistance/Dégradabilité

Eau DT50 jours : 0,8 – 1,0
Sol DT50 jours : 2,8

Bioaccumulation

(En octanol / eau) Coefficient de partage Log P_{ow}: 3,04
Facteur de bioconcentration (FBC): 19,7

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Prothioconazole	Pas d'information disponible

Autres effets nocifs
Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Pour obtenir des informations sur l'élimination des produits inutilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

Emballages contaminés Ne réutilisez pas ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Contactez votre distributeur / revendeur local ou la municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, jetez le contenant conformément aux exigences provinciales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque La (les) classe(s) de transport décrites ici sont de nature informationnelle seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la fiche de données de sécurité. Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, le volume du conteneur et la taille de l'emballage. Le transport des matériaux et des activités connexes sont soumis à toutes les lois, les règles et les exigences des réglementations régionales et / ou pays. S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (*Prothioconazole*)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

<119 Gal (450 Litres) : Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac.
≥119 Gal (450 litres) : RÉGULÉE
Reportez-vous à 49 CFR §171.4, 172.101 Annexe A et 173.132 (b) (3)

IATA

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (*Prothioconazole*)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

IMDG

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (*Prothioconazole*)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	9

Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

TMD

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (*Prothioconazole*)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui
Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS / LES	EINECS / ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Acétophénone	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA *- États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)*

LIS/LES *- liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada*

EINECS/ELINCS *- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées*

ENCS *- Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon*

IECSC *- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine*

KECL *- Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée*

PICCS *- Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines*

AICS *- Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)*

Règlements fédéraux aux États-Unis

CERCLA

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA RQ	Quantité à déclarer (RQ)
Acétophénone	5000 lb	–	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270kg final RQ

SARA 313

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Acétophénone	98-86-2	>1	1.0

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40. CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Règlements d'état aux États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Acétophénone	X	X	X	X	X

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux :
Ce produit a été classé conformément à la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Renseignements sur la *Loi sur les produits dangereux* :
Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la FDS de la *Loi* et du *Règlement sur les produits dangereux*). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 34367
Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Déclaration de produit
Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH, et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologués par la LPA. Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires :

Communications sur les dangers des étiquettes LPA
ATTENTION – POISON
NOCIF EN CAS D'INGESTION
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Différence entre la FDS et l'étiquette de la *Loi sur les produits antiparasitaires*

	LPA	FDS
Mot de signal	Attention - Poison	Avertissement
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Peut irriter les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut irriter la peau	Provoque une légère irritation cutanée, Peut-être nocif au contact de la peau
Sensibilisation cutanée	Sensibilisant cutané potentiel	Peut provoquer une réaction allergique cutanée

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	**Risques pour la santé**	**Inflammabilité**	**Instabilité**	**Dangers particuliers**
	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
HMIS	**Risques pour la santé**	**Inflammabilité**	**Dangers physiques**	**Protection individuelle**
	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Voir la section 8

HMIS/NFPA INDICE DE RISQUES

0 - Minimal	1 - Léger	2 - Modéré	3 - Sérieux	4 - Sévère

SGH INDICE DE RISQUES
Catégorie 1 - le plus sévère
Catégorie 5 - le moins sévère

Date d'émission : 24-janv.-2022
Date de révision : 24-janv.-2022
Note de révision: Nouveau produit

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité